

Polémique autour de l'argent utilisé pour les baptêmes à l'UNamur

Alors que la campagne pour les élections étudiantes vient de débiter, une polémique autour du financement des baptêmes étudiants vient de naître.

● **Christophe DE BOOSE**

L'affaire risque de faire grand bruit. Chaque année, des milliers d'euros d'argent public seraient illégalement utilisés pour l'organisation des baptêmes estudiantins de l'Université de Namur. C'est en tout cas ce qu'affirme Hubert Lennart, élu de la Chambre politique de l'AGE (Assemblée générale des Étudiants) et co-président du Cercle des étudiants libéraux de Namur (CELN).

Remettons en contexte : Annuellement, l'UNamur reçoit une valise de subsides qui sont prévus (comme le précise l'article 22 du décret relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur) pour le fonctionnement et pour la représentation du conseil étudiant de l'AGE. Pourtant, Hubert Lennart affirme que depuis 2011, une partie non négligeable de ces subsides est cédée au Conseil Inter Régio-

nales (CIR) pour l'organisation des baptêmes estudiantins. Il considère que c'est illégal car n'entrant pas dans ce que prévoit le décret. « À l'UNamur, les baptêmes étudiants sont financés depuis quelques années par de l'argent public détourné. Au total et répartis sur ces dernières années, c'est plus de 25 000 € provenant de subsides, donc de l'argent public devant normalement et légalement servir au fonctionnement du conseil étudiant de l'Assemblée générale des Étudiants (AGE), qui ont été détournés afin de financer les baptêmes des Régionales namuroises »

Projets étudiants et la sécurisation des baptêmes

Pour le président de l'Assemblée générale des Étudiants, Timoté Fallais, il y a une erreur de compréhension dans le chef de Hubert Lennart. « L'AGE est séparée en deux chambres. Il y a la chambre politique composée de conseillers facultaires et des étudiants qui siègent au Conseil d'Administration (CA) ou à l'Assemblée Générale (AG) de l'université et la chambre animation qui regroupe les acteurs de la vie estudiantine comme les kots à projets, les cercles et les régionales. Ils coordonnent les activités culturelles. Nous avons des subsides qui nous sont octroyés pour le fonctionnement et la représentation étudiante. Ils sont calculés en pre-

nant en compte le nombre d'étudiants en le multipliant par 2,5. C'est ce que prévoit le décret mais le montant peut être supérieur. Et dans pareil cas, le montant restant peut être utilisé pour les projets étudiants et la sécurisation des baptêmes ». Des propos qui sont confirmés par Vincent Gengler, directeur du Service social de l'UNamur et Isabelle Parmentier, vice-rectrice. Ces derniers expliquent par ailleurs que l'AGE possède son propre fonctionnement et est autonome.

Pour Hubert Lennart, cette situation est inacceptable mais surtout illégale. « Nous avons déjà signifié à plusieurs reprises que le procédé était illégal mais vu que depuis 2011, il n'y a jamais eu le moindre problème, nous ne sommes pas entendus. Cette situation est inexplicable, totalement illégale et doit cesser. Ceux qui décident de faire leur baptême doivent le payer intégralement, ou du moins, le conseil étudiant ne peut détourner de l'argent public qu'il reçoit pour son fonctionnement et la représentation étudiante. Et surtout pas pour financer le baptême de quelques dizaines d'étudiants, alors que l'Université en compte plus de 7 000 dans ses auditoriums ».

Alors que les élections étudiantes auront lieu dans un peu plus de trois semaines, Timoté Fallais y voit une manœuvre purement politique. ■

Le prochain contrôle comptable sera important

Hubert Lennart n'y va pas avec le dos de la cuillère. « Nous ne prenons pas que cela passe inaperçu depuis plusieurs années lors du contrôle comptable des comptes de l'AGE. Celui-ci est effectué annuellement par un commissaire du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons déjà eu un contact avec lui mais il n'y a pas eu d'effet ».

Contacté sur le sujet, Christian Bayi est le commissaire en charge du contrôle comp-

table des comptes de l'AGE de l'UNamur. « C'est la première fois que j'entends parler de ça. Je vais faire mon enquête ». Alors qu'Hubert Lennart parle de problèmes de légalité depuis 2011, le commissaire certifie qu'il n'a rien vu de tel dans ses contrôles. « En tout cas, pas dans les documents que l'on m'a présentés », précise-t-il.

Le prochain contrôle comptable fera certainement la lumière sur la situation. ■ **C.D.B**

HUBERT LENNART

« Les baptêmes étudiants sont financés depuis quelques années par de l'argent public détourné. Au total et répartis sur ces dernières années, c'est plus de 25000 € provenant de subsides, donc de l'argent public, qui ont été détournés afin de financer les baptêmes des Régionales namuroises. »

TIMOTÉ FALLAIS

« Nous avons des subsides qui nous sont octroyés, en prenant en compte le nombre d'étudiants et en le multipliant par 2,5. C'est ce que prévoit le décret, mais le montant peut être supérieur. Et en pareil cas, le montant restant peut être utilisé pour les projets étudiants et la sécurisation des baptêmes. »